

Compétences et attributs essentiels exigés pour des études en audiologie

A. Objectifs

Le présent document fournit des renseignements destinés aux candidates et candidats aux programmes d'audiologie, ainsi qu'aux étudiantes et étudiants, au corps professoral, au personnel, aux fournisseurs de services d'accessibilité, aux professionnels de la santé et au grand public, relativement aux compétences et attributs essentiels (CAE) attendus des candidates et candidats aux programmes d'audiologie menant à l'exercice de cette profession au niveau débutant. Le présent document sur les CAE vise à :

- fournir des renseignements aux candidates et candidats éventuels en audiologie afin qu'elles et ils puissent faire un choix éclairé quant à leur admission à un programme;
- aider les candidates et candidats, éventuels et actuels, à décider si elles ou s'ils devraient s'inscrire aux services d'accessibilité pour étudiantes et étudiants;
- aider les étudiantes et étudiants, les conseillères et conseillers en accessibilité étudiante, le corps professoral, le personnel et les professionnels de la santé à mettre au point et en œuvre des accommodements raisonnables, de sorte que les candidates et candidats puissent satisfaire aux exigences relatives aux CAE;
- aider à assurer la sécurité des apprenantes et apprenants au cours de leur programme d'études et
- aider à assurer la sécurité des clientes et clients lors des rencontres en clinique menées par les étudiantes et étudiants.

B. Compétences et attributs essentiels pour des études supérieures en audiologie

(Adapté de la Geisel School of Medicine, Dartmouth College :

<https://geiselmed.dartmouth.edu/admin/learnserv/esmpg.shtml>)

L'audiologiste fait office d'érudit, de communicateur, de collaborateur, de clinicien, de professionnel, de défenseur et leader (ACOROA – Ébauche – Compétences essentielles pour la pratique de l'audiologie; Référentiel CanMEDS : <http://www.royalcollege.ca/rbsite/canmeds/canmeds-framework-f>). Les programmes d'audiologie des universités de l'Ontario fournissent aux étudiantes et étudiants d'audiologie des occasions leur permettant de développer les compétences essentielles pour remplir leurs fonctions, et de pouvoir exercer leur profession au niveau débutant en Ontario. Pour pratiquer à titre d'audiologiste en Ontario, une personne doit également obtenir un agrément de l'organisme de réglementation provincial, en l'occurrence l'Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Ontario (OAOO).

Les compétences et attributs essentiels (CAE) sont ceux permettant aux étudiantes et étudiants de développer des connaissances scientifiques, des compétences et des attitudes spécifiques, afin de respecter les normes essentielles de compétences pour l'exercice de la profession. Les CAE constituent le fondement de la réussite scolaire et de la pratique de l'audiologie, une fois le diplôme obtenu. Il ne faudrait pas interpréter une offre d'admission à un programme d'audiologie comme étant la preuve que le programme a vérifié de façon indépendante si une candidate ou un candidat possède ces CAE. Les diplômées et diplômés en audiologie doivent démontrer des compétences et des attributs dans 4 catégories principales :

- Fonctions sensorimotrices
- Cognition
- Communication
- Professionnalisme

i. Fonctions sensorimotrices

Les étudiantes et étudiants doivent démontrer des fonctions sensorimotrices suffisantes afin de :

- Prendre part à tous les cours, groupes et activités formant le programme d'études, y compris les discussions en petits groupes et les présentations, les cours magistraux donnés à l'ensemble de la classe, les interactions personnelles, les démonstrations, les rencontres avec des clientes et clients (à distance et à proximité)
- Lire, écrire et utiliser des médias numériques
- Effectuer des procédures d'évaluation de base, y compris examiner des clientes et clients
- Fournir des interventions et d'autres aspects de soins
- Fonctionner dans divers contextes (p. ex., hôpitaux, pratiques privées, écoles, milieux communautaires)
- S'exécuter de manière suffisamment autonome et compétente dans des milieux cliniques parfois stressants et distrayants
- Démontrer diverses compétences

Les activités exigeant des capacités sensorimotrices comprennent, sans toutefois s'y limiter : Lire des livres, des articles et des ressources en ligne; prendre part à des classes, des petits groupes, des présentations de clientes et clients, des sessions de révision et des travaux en laboratoire; utiliser un ordinateur; interagir avec des clientes et clients d'âges différents (de nourrissons à adultes plus âgés) dans divers milieux (p. ex., hôpitaux, écoles, cliniques privées, milieux communautaires); utiliser des outils et des instruments cliniques, que ce soit directement, ou sous une forme adaptative, afin d'effectuer des évaluations audiolinguistiques, vestibulaires et électroacoustiques d'une manière sécuritaire, efficace et efficiente; et porter des équipements appropriés – tels que gants, blouses et masques – exigés par la situation clinique.

ii. Cognition

Outre les fonctions cognitives de base – telles que le langage, la mémoire, l'attention et les fonctions visuo-spatiales – les étudiantes et étudiants doivent être en mesure de démontrer des capacités cognitives de haut niveau, y compris les suivantes :

- Fonctions exécutives (p. ex., initiation, régulation du comportement, flexibilité cognitive)
- Calcul
- Analyse
- Synthèse
- Organisation
- Application
- Pensée rationnelle
- Raisonnement clinique
- Raisonnement éthique
- Jugement sûr

Les capacités cognitives de haut niveau comprennent, sans toutefois s'y limiter : Comprendre, synthétiser et se rappeler de matières présentées en classe, en laboratoire, en petits groupes, lors d'interactions avec les clients et lors de réunions avec des précepteurs; réussir des examens oraux, écrits et pratiques; comprendre les enjeux éthiques liés à la pratique de l'audiologie; résoudre des problèmes, seul(e) et en petits groupes; interpréter des résultats d'examens de clients et des tests de diagnostic; analyser des caractéristiques de clients et de milieux, et déterminer la séquence appropriée d'événements pour assurer une intervention réussie; trouver des solutions à des problèmes cliniques et faire montre d'un bon jugement dans une variété de

contextes cliniques; faire des présentations concises, convaincantes et rigoureuses se fondant sur divers types de collecte de données, y compris les recherches dans le Web; savoir comment organiser l'information, les documents et les tâches afin d'assurer un rendement efficace en milieux cliniques; entreprendre, planifier et organiser des tâches d'apprentissage et cliniques; comprendre comment travailler et apprendre de manière autonome; comprendre comment fonctionner de manière efficace au sein d'une équipe de soins de santé.

iii. Communication

Les étudiantes et étudiants doivent être en mesure de communiquer de manière habile avec les membres du corps professoral, d'autres membres de l'équipe de soins de santé, la clientèle, les familles et les autres étudiantes et étudiants, dans la langue de leur programme d'études supérieures (l'anglais ou le français), afin de pouvoir :

- Obtenir des renseignements
- Communiquer des renseignements
- Éclaircir des renseignements
- Créer un rapport
- Développer des relations thérapeutiques
- Démontrer des compétences

Les situations exigeant des aptitudes de communication efficace comprennent les suivantes, sans toutefois s'y limiter : Répondre aux questions d'examens oraux et écrits, susciter des renseignements sur les antécédents d'une cliente ou d'un client; présenter de l'information de vive voix ou par écrit aux précepteurs; participer à des discussions/interactions parfois rapides en petits groupes; rédiger des rapports d'évaluation et documenter les traitements; faire des présentations (formelles et informelles) dans des milieux universitaires et cliniques; communiquer avec les

membres de l'équipe de soins de santé; parler avec les clients et leurs familles au sujet de questions de communication, d'audition et d'équilibre; interagir de manière thérapeutique avec les clients; éduquer les clients, leurs familles et d'autres parties prenantes participant aux soins des clients; interagir avec les précepteurs cliniques et leur répondre; et rédiger des notes et rapports et faire des devoirs et recherches sur une plateforme pédagogique dans le Web.

Il importe de noter que certains programmes peuvent avoir des exigences de communication spécifiques destinées à combler les besoins de la population d'une zone géographique déterminée.

iv. Professionnalisme

Les étudiantes et étudiants doivent faire montre d'une conduite mature et éthique. Elles et ils doivent être en mesure de :

- constamment faire preuve d'intégrité, d'honnêteté, d'empathie, de sollicitude, d'impartialité, de respect de soi et des autres, de diligence et de dévouement;
- terminer promptement tous les travaux et toutes les tâches relativement à l'évaluation et au traitement des clientes et clients;
- communiquer avec les clientes et clients, les examiner et leur prodiguer des soins—y compris celles et ceux dont le genre, l'ethnicité, la culture, l'orientation sexuelle ou les croyances spirituelles diffèrent des leurs;
- développer des relations matures, sensibles et efficaces, et ce, non seulement avec les clientes et clients, mais également avec tous les membres des équipes de soins de santé;
- respecter les lois et règlements provinciaux, nationaux et locaux, ainsi que les codes de conduite de l'université;

- tolérer des charges de travail exigeantes sur le plan physique, émotionnel et mental;
- fonctionner de manière efficace sous pression et faire un usage proactif des ressources mises à leur disposition pour les aider à maintenir leur santé physique et mentale;
- s'adapter à des environnements en changement et être en mesure d'en apprendre malgré l'incertitude et
- assumer pleinement leurs responsabilités et la responsabilité de leurs comportements.

Les exemples de comportement professionnel comprennent les suivants, sans toutefois s'y limiter : Se présenter à temps et bien préparé(e) en vue des expériences obligatoires; remettre ses travaux à temps; s'abstenir de plagier ou de tricher; traiter avec respect le corps professoral, le personnel et les autres étudiantes et étudiants; s'efforcer de comprendre les préjugés et les préconceptions susceptibles d'affecter les interactions avec les clientes et clients ou les relations collégiales (particulièrement en ce qui a trait à la race et à l'ethnicité, à l'orientation sexuelle, au genre, au handicap, à l'âge et aux différences religieuses); développer des relations de travail efficaces avec les précepteurs, le personnel et les pairs, en acceptant et en intégrant des rétroactions constructives, avec une ouverture d'esprit et avec l'intention de s'améliorer; maintenir une attitude professionnelle lors d'interactions cliniques; se représenter de manière exacte; apprécier et protéger la confidentialité des clientes et clients; répondre de manière sensible aux problèmes sociaux et psychologiques des clientes et clients; comprendre les préjugés et les stigmates sociaux et ne pas les renforcer; développer des compétences d'écoute empathique; se porter à la défense des clientes et clients, s'il y a lieu; utiliser les ressources de l'hôpital/de la clinique/de la faculté de manière responsable; arriver préparé(e) et à temps pour toutes les réunions cliniques; obtenir des conseils lorsque vient le moment de résoudre des dilemmes éthiques; contribuer à l'efficacité, à l'efficience et à la collégialité des équipes de soins de santé.

C. Étudiantes et étudiants handicapés

Les programmes d'audiologie de l'Ontario s'engagent à s'assurer que les étudiantes et étudiants puissent profiter d'un milieu d'apprentissage dévoué à la promotion des savoirs, et fondé sur les principes de l'accès équitable et de la dignité de la personne; à ce titre, ils s'engagent à faciliter l'intégration des étudiantes et étudiants ayant un handicap à la collectivité universitaire. Leurs facultés et écoles s'efforcent également de préserver l'intégrité didactique de l'université et du programme en affirmant que toutes les étudiantes et tous les étudiants satisfassent aux exigences essentielles du programme et de ses cours.

Chaque étudiante ou étudiant ayant un handicap est en droit d'obtenir des accommodements raisonnables afin de l'aider à satisfaire aux normes du programme et aux exigences universitaires. Ces accommodements raisonnables ne peuvent compromettre les exigences essentielles d'un programme ni la sécurité et le bien-être des clientes ou clients/patientes ou patients. La raison d'être d'un accommodement raisonnable est de s'assurer que l'étudiante ou l'étudiant ayant un handicap ait la même chance que ses pairs d'atteindre le niveau opérationnel requis, sans toutefois garantir la réussite du programme.

L'exploration des options d'accommodements raisonnables peut nécessiter une certaine flexibilité, et ce, tant de la part de l'université que de celle de l'étudiante ou l'étudiant ayant un handicap, tout en s'assurant que les normes et exigences scolaires et techniques du programme soient maintenues. L'étudiante ou l'étudiant ayant un handicap doit pouvoir démontrer les connaissances et comportements requis, et accomplir les fonctions nécessaires de manière indépendante et sécuritaire. Dans de rares circonstances, il se peut qu'un intermédiaire soit approprié. Les cas où la présence d'un intermédiaire n'est pas appropriée comprennent, par exemple, toute situation où l'intermédiaire doit fournir un soutien cognitif; ou agit comme substitut à des compétences cognitives; ou mène une évaluation ou prodigue un traitement entièrement seul; ou supplémente un raisonnement ou un jugement clinique. La pertinence d'un intermédiaire sera évaluée au cas par cas.

Avant d'accepter une offre d'admission, on conseille fortement aux étudiantes et étudiants susceptibles de nécessiter des accommodements en raison d'un handicap de revoir les politiques, procédures et règlements ayant trait aux accommodements et de consulter les services d'accessibilité de l'université, ainsi que la faculté/l'école qui fait l'offre. Veuillez s.v.p. noter que certains accommodements obtenus dans des milieux éducatifs préalables peuvent ne pas être appropriés, particulièrement en ce qui a trait aux exigences cliniques. Si elles ou ils sont admis, les étudiantes et étudiants devront respecter les politiques et procédures de l'université et de la faculté/l'école où se trouve le programme.

Nota : Certains programmes de l'Ontario peuvent avoir des exigences essentielles additionnelles spécifiques à ces derniers.

Approuvé par l'OCUPRS, décembre 2018